



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique
aux relations européennes et internationales
et à la coopération**

DAREIC

Affaire suivie par :

Amina DHOUKAR

Tél : 01 30 83 44 16

Mél : amina.dhoukar@ac-versailles.fr

Rectorat

3 bd de Lesseps

78017 Versailles Cedex

Versailles, le 17 septembre 2024

Le recteur de l'académie de
Versailles

à

Mesdames et Messieurs les chefs
des établissements publics et privés
sous contrat

S/C de Mesdames et Messieurs les
directeurs académiques des services
de l'Education nationale

**Objet : Programme « Voltaire » pour la période 2025-2026 - Echanges individuels franco-allemands
d'élèves – Appel à candidatures**

Le programme Voltaire permet à des jeunes français et allemands d'effectuer en tandem **un séjour de six mois** dans le pays partenaire.

Il repose sur la confiance réciproque de chacun des deux partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin. Ainsi, un participant ne devra pas être pénalisé dans son parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays. Il est conseillé par ailleurs aux établissements de formaliser un [contrat d'études](#) en amont de l'échange.

Le programme s'adresse aux élèves des classes de :

- seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (élèves sous statut scolaire) ;
- troisième des collèges.

Les candidats doivent étudier l'allemand en LVA ou LVB et posséder un niveau satisfaisant dans cette langue.

L'élève français réside d'abord en Allemagne de mars à août 2025 ; l'élève allemand vient ensuite de septembre 2025 à février 2026, les deux élèves étant ensemble pendant un an.

Pour assurer le soutien pédagogique des élèves tout au long de l'échange, les établissements d'origine et d'accueil doivent désigner chacun **un professeur-référent**.

Une demande de subvention peut être effectuée sur la plateforme Voltaire. Celle-ci sera accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les Directives de l'OFAJ et après réception des deux comptes rendus d'échange (l'un produit à la fin du séjour et l'autre après l'accueil). Elle comprend une bourse à hauteur de 250 euros pour les dépenses d'ordre culturel, et une subvention pour frais de transport.

Une [foire aux questions](#) est consultable sur le site de la Centrale Voltaire. Il est par ailleurs recommandé d'utiliser le [formulaire d'évaluation](#) mis à disposition également. Pour rendre compte de leur scolarité dans l'autre pays, les participants peuvent également renseigner le [portfolio d'expériences de mobilités](#)

La candidature doit s'effectuer impérativement en ligne sur <https://programme-voltaire.org/>

Une fois la fiche de candidature complétée en ligne, elle sera imprimée en deux exemplaires et ajoutée aux autres pièces du dossier également en deux exemplaires **à envoyer directement à la Centrale Voltaire (Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstr. 74, 13349 Berlin, Allemagne)**

pour le 12 novembre 2024 :

- la fiche de candidature imprimée à la suite de l'inscription en ligne, dûment complétée et signée, comprenant l'accord parental ou du représentant ;
- un courrier **rédigé en allemand** (longueur recommandée : deux pages), destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat **se présente de façon personnelle et détaillée**, puis **expose les motivations** qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir un jeune Allemand pendant six mois ;
- **au moins six photos récentes** présentant l'ensemble de la famille et le candidat, son domicile vu de l'extérieur et de l'intérieur, son lycée, ses activités préférées, ses amis, ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité, ses goûts et intérêts personnels et son cadre de vie. **Les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuilles de format A4 ;**
- une **lettre de présentation** rédigée par les parents ou le représentant légal du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- une lettre de recommandation d'un professeur de l'année précédente adressée au chef d'établissement (facultatif).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Les dossiers sont envoyés directement par le candidat à la Centrale Voltaire et ne transitent pas par l'établissement et la DAREIC.

L'enseignant référent et le chef d'établissement doivent toutefois émettre un **avis sur la candidature de l'élève**, en complétant un formulaire d'appréciation en ligne :

- à soumettre au plus tard **le 19 novembre** pour **le tuteur pédagogique**,
- à soumettre au plus tard **le 26 novembre** pour **le chef d'établissement**. Celui-ci peut recevoir l'élève et sa famille en entretien au préalable.

La sélection tient compte de la motivation de l'élève, ainsi que de celle des candidats allemands. Les familles seront informées des résultats à la fin du mois de janvier 2025.

Pour le recteur et par délégation

Pernelle BENOIT
Déléguée académique aux relations
européennes et internationales
et à la coopération